

Entretien de la végétation des bords de cours d'eau : conseils de gestion

La végétation des bords de cours d'eau, nommée ripisylve se compose de diverses essences comme les phragmites, les saules, les aulnes, les frênes, les noisetiers,... et nous apporte de nombreux services :

- ✓ Epuration des eaux
- ✓ Stabilisation des berges grâce à leurs racines
- ✓ Limite le risque d'eutrophisation grâce à l'ombre
- ✓ Ralentie les crues par effet de peigne des branches
- ✓ Préserve la biodiversité (source d'alimentation et de gîte, ...)
- ✓ Produit du bois de chauffage

L'obligation d'entretien pour les riverains

Tout riverain d'un cours d'eau est propriétaire des berges jusqu'à la moitié du lit. Selon l'article L214-15 du Code de l'Environnement chaque riverain a l'obligation d'entretenir son cours d'eau. Cet entretien, idéalement réalisé entre septembre et mars, permet l'écoulement naturel des eaux et contribue à son bon état écologique.

Pourquoi cette obligation d'entretien ?

Le manque d'entretien de la végétation peut conduire à la fermeture du cours d'eau et augmente localement le risque d'inondation et d'érosion des berges. Un entretien régulier et adapté permet donc d'assurer le libre écoulement des eaux et évite le comblement du lit et des ouvrages par des objets flottants (bois, déchets, ...).

Le rôle du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié

Le SMSEAU est issu de la fusion de trois syndicats de bassins : le Rhonne, l'Orne Champenoise et la Vezanne-Fessard.

Nos missions portent sur la préservation des milieux aquatiques notamment par la mise en œuvre de travaux de restauration des cours d'eau. Concernant l'entretien de la ripisylve le SMSEAU peut apporter des conseils de gestion voir dans certains cas se substituer aux riverains pour réaliser l'entretien (dans les secteurs prioritaires ou dans le cas de travaux d'intérêt général ou d'urgence). Les travaux sont alors confiés aux agents du SMSEAU ou à une entreprise spécialisée.

Quelques conseils pour une gestion adaptée et efficace

Conseil n°1 : débroussailler

Retirer les ronces et autres broussailles qui gênent l'écoulement de l'eau et ferment le milieu en laissant quelques secteurs avec un peu de ronces et herbes hautes pour favoriser la biodiversité.

Conseil n°2 : élaguer les branches basses

Élaguer les branches basses tombant dans l'eau et modifiant fortement son écoulement, au plus près du tronc, sans pour autant toucher au bourrelet cicatriciel.

Conseil n°3 : recéper

Receper les essences ayant la capacité de rejeter (saule, aulne, frêne,...) en supprimant les rejets penchés vers le cours d'eau ou susceptibles de déséquilibrer la cépée (coupe nette au ras de la souche). Un recépage de la totalité de la souche peut être réalisé à maturité.

Conseil n°4 : abattre les arbres morts et penchés

Abattre les arbres morts, dépérissants ou fortement penchés qui présentent un risque de chute dans le cours d'eau, en conservant la souche en place pour éviter l'érosion des berges.

Conseil n°5 : enlever les embâcles

Retirer les amas de bois et déchets, flottants ou non, lorsqu'ils obstruent totalement le lit, s'ils génèrent un envasement ou une érosion des berges ou lorsqu'ils sont constitués de déchets anthropiques (ferrailles, plastiques, ...).

Conseil n°6 : planter des essences locales et adaptées

Planter permet de retrouver une ripisylve diversifiée et fonctionnelle, sous condition de planter des essences locales et adaptées aux conditions du milieu : aulne, saule, charme, prunelier,....